

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**  
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du  
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2022DC0043

**OBJET : SEMAINE PETITE ENFANCE (SEPE)-CONVENTION ATELIERS MUSICAUX AVEC ASSOCIATION MUSICALE CRESCENDO (AMC)**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° CCAS\_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

**CONSIDÉRANT** que la « semaine Petite Enfance » sur le thème cette année des « différentes cultures » prévoit des animations d'éveil et de découverte du jeune enfant, sur l'année, par le biais de spectacles, de conférences, d'ateliers pour les enfants, avec une mise en place de ces événements dans les trois structures petite enfance à savoir l'EAJE Ile aux Enfants, l'EAJE Les Petits Gônes et le Relais Petite Enfance,

**CONSIDÉRANT** que dans ce cadre il apparaît opportun d'organiser des ateliers musicaux favorisant l'éveil de l'enfant accueilli dans les trois structures petite enfance,

**CONSIDÉRANT** que Madame Marie DROUIN-GERMAIN, présidente de l'association Musicale Crescendo (AMC), 85 rue Cuvier-69006 LYON, peut assurer cette prestation et répond aux critères du groupe d'enfants et d'assistants maternels en termes de tarif et de disponibilité.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : De signer avec Madame Marie DROUIN-GERMAIN, présidente de l'association Musicale Crescendo, 85 rue Cuvier-69006 LYON, un devis et une convention pour deux temps musicaux et ateliers pour chaque structure de la petite enfance, au bénéfice des enfants accueillis dans celles-ci.

**ARTICLE 2** : Le calendrier pour l'année 2022 des ateliers sera déterminé avec chaque structure. Six séances de 2h00 auront lieu dans les structures suivantes :

- 2 séances à l'EAJE « l'Ile aux Enfants » : 61-63 avenue de Corbetta-69 960 CORBAS
- 2 séances à l'EAJE « Les Petits Gônes » : 20 rue de la République-69 960 CORBAS
- 2 séances au Relais Petite Enfance : 18 D rue des Marronniers-69 960 CORBAS

**ARTICLE 3** : Le coût total maximum de cette intervention est fixé à 846,00 Euros TTC (dont 90,00€ frais de déplacement). Le règlement sera effectué sur présentation de trois factures conformes adressées à l'issue de chaque prestations. La dépense est imputée au chapitre 011 fonction 02 compte 6288 du budget de la SEPE.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Publié le



ID : 069-266910413-20220620-CCAS\_2022DC0043-AU